

Accompagnement des personnes protégées : régimes et procédures

Cerner les différentes mesures de protection des majeurs et des mineurs

PUBLIC

Avocats - Notaires - Gestionnaires de patrimoine - Mandataires judiciaires à la protection des majeurs - Travailleurs et assistants de service social - Professionnels mettant en œuvre ou concourant à la protection de l'enfance

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis nécessaire

NIVEAU D'EXPERTISE

Perfectionnement

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
 - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service
 - ▶ A froid, 60 jours après la

Code
497

Durée
Sur-mesure / 14 heures

Tarif
Nous contacter

**Repas inclus (en présentiel)*

Objectifs pédagogiques

- Distinguer les différentes mesures de protection des majeurs protégés
- Estimer l'incidence des différentes mesures de protection sur la capacité à agir des personnes protégées
- Examiner les mesures de protection des mineurs protégés

Programme de la formation

Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur reçoit vos objectifs de progrès.

Distinguer les différentes mesures de protection des majeurs protégés

Appliquer les grands principes

- Protection étendue à la personne même du majeur et renforcement de ses droits
- Notions de nécessité, de subsidiarité et de proportionnalité
- Aptitudes et liberté expressément reconnues aux personnes protégées

Identifier les mesures de protection judiciaire

- Sauvegarde de justice, mesure temporaire
- Curatelle simple, curatelle renforcée : mesure d'assistance et de contrôle
- Tutelle : mesure de représentation

Décrire les types de mandats

- Mandat de protection future
- Mandat notarié

Estimer l'incidence des différentes mesures de protection sur la capacité à agir des personnes protégées

Expliquer la gestion du curateur et du tuteur

formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail

- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : care-formation@lefebvre-dalloz.fr

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

- Soins prudents, diligents et avisés
- Responsabilité
- Inventaire de patrimoine
- Comptes de gestion
- Actes d'administration et de disposition

Classifier les actes soumis à autorisation suivant le régime de protection

- Ouverture, modification et clôture des comptes et livrets
- Placements
- Donations
- Testament

Situer le juge des tutelles des majeurs

- Rôle
- Procédure

Examiner les mesures de protection des mineurs protégés

Analyser les termes essentiels

- Minorité
- Autorité parentale
- Administration légale
- Jouissance légale
- Emancipation
- Administrateur ad hoc

Expliquer la tutelle des mineurs

- Conditions d'ouverture
- Organisation de la tutelle : tuteur, subrogé tuteur, conseil de famille
- Fonctionnement et fin de la tutelle
- Tutelle vacante et dévolution à la collectivité publique
- Juge des tutelles des mineurs

Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

A noter

... _____

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.